

DESCRIPTIF

Le BNSSA, diplôme professionnel délivré par le Ministère de l'Intérieur, permet à son titulaire d'occuper le poste de surveillant sauveteur aquatique.

Le titulaire du BNSSA ne peut exercer qu'à sa majorité. Toutefois il peut présenter l'examen à ses 17 ans.

DATE - DURÉE - LIEU

Date : période 1 - de janvier à juin
période 2 - de septembre à décembre

Durée : env. 80 heures de formation totale
(PSE1 + préparation BNSSA)

Lieu : Dole (39)

COÛT DE LA FORMATION

- 560 €

FORMATION CONTINUE PROFESSIONNELLE

OBJECTIFS

- Formation secourisme (PSE1)
- Perfectionnement des techniques de nage et de palmage
- Apprentissage des techniques de sauvetage
- Réglementation

PUBLIC

- Avoir 16 ans minimum
- Bonnes compétences en natation

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Piscine municipale
- Les formateurs sont tous diplômés d'État et spécialistes du sauvetage aquatique

PROGRAMME

PARTIE 1 : Secourisme 39 heures

PARTIE 2 : Réglementation 13 heures

PARTIE 3 : Préparation natation 20 heures

PARTIE 4 : Préparation sauvetage 10 heures

VALIDATION DU DIPLÔME

La préfecture du Jura valide le diplôme lors d'un examen qu'elle organise